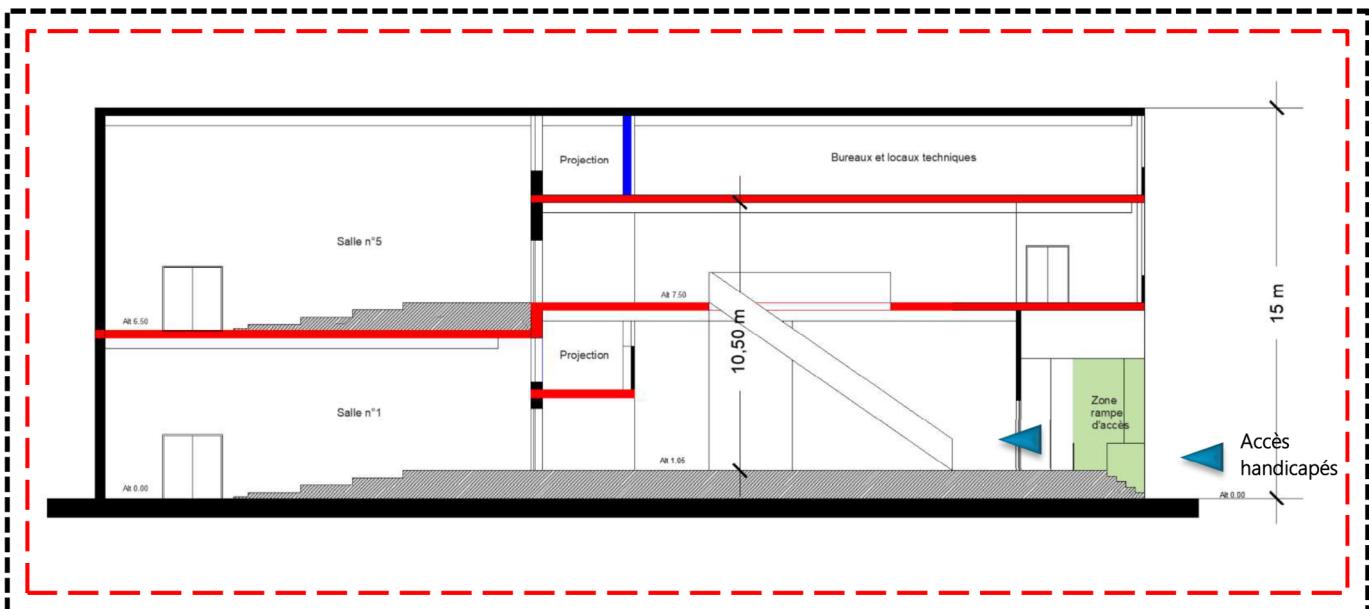


Exemple d'un projet de construction d'un petit complexe de cinémas

Critères d'identification pour le concept du bâtiment		
Critères	Identification	LHand
Concept de protection incendie prescriptif standard, sans écart aux PPI AEAI 2015		
Affectation	<p>Constructions accessibles au public, commercial Cinéma, banque, musée, école, centre commercial, hôtel, restaurant, bowling, etc.</p> <p>LHand applicable: LHand, art. 3 let. a, c, d Art.3 Champs d'application a. aux constructions et installations accessibles au public</p>	<p>Afin de répondre à la LHand, dans le cadre de ce projet, ce sont les handicaps majoritairement récurrents qui ont été retenus et auxquels il a été choisi de se focaliser:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le handicap physique impactant le déplacement; et – Le handicap mental impliquant un retard de réaction ou une mauvaise compréhension. <p>Ces deux ensembles de handicaps ont pour conséquence un allongement du temps d'évacuation des personnes.</p>
Géométrie	Bâtiment de moyenne hauteur	Évacuation ou lieux d'attente sûrs
Dangers	Façades avec revêtement bois partiels	Accès pompiers nécessaire à chaque façade et dispositif permettant de limiter la propagation verticale de l'incendie.
DAQ	DAQ 2	Rappel: le degré d'assurance qualité ne préjuge pas du type ou de l'ampleur des mesures éventuelles à prévoir pour le handicap.

Coupe schématique (voir légendes en pages 5 et 6)





Légende	Mesures prévues au concept	Objectifs / Observations	Requis selon PPI AEAI 2015	Adaptation de la mesure au handicap
Mesures constructives				
	Résistance au feu et compartimentage des dalles d'étage REI30 (concept d'extinction)	Garantir un temps d'évacuation et d'intervention Éviter la propagation de l'incendie	X	
	Compartimentage coupe-feu EI30 avec porte EI30 du bloc-sanitaires	Garantir l'attente de l'arrivée des secours en sécurité en lieu sûr ¹ .		X
	Compartimentage coupe-feu REI30-RF1 avec porte EI30 de la VEV et portes E30 pour l'ascenseur	Garantir l'usage de la VEV pour l'évacuation du personnel	X	
	Système de revêtement RF1	Garantir l'usage des voies d'évacuation verticales et de la rampe du personnel	X	X
	Matériaux RF1		X	
	Position basse des poignées sur les portes utilisées pour l'évacuation	Faciliter l'évacuation (nota: combinaison solution SIA)		X
	En cas d'évacuation: utilisation de la rampe destinée au matériel et au personnel	Le point 3.5 de la norme SIA 500 définit les règles liées aux rampes d'accès. La largeur des rampes est généralement fixée à 1.20 m, avec une pente maximale de 6%.	X	X
Mesures techniques				
	Installation d'une détection incendie totale avec message sonore	Avertir rapidement les usagers afin qu'ils puissent évacuer sans délai Hauteur des boutons pousoir adaptée	Mesure volontaire	X
	Installation d'extinction sprinkler totale	Afin d'éviter l'exigence de mise en œuvre d'une installation de désenfumage Mesure plébiscitée par l'exploitant pour une meilleure protection du mobilier d'exploitation Alléger les exigences de résistance au feu structurelles et de la réaction au feu des matériaux de construction de la voie d'évacuation verticale	X	
	Balisage avec éclairage de sécurité	Guider les personnes valides vers les escaliers extérieurs	X	
	Balisage spécifique avec éclairage de sécurité	Guider les personnes handicapées	X	X
	Balisage spécifique en façade	Localiser précisément le lieu sûr	X	X
	Extincteurs positionnés en partie basse	Utilisables par tous	X	X

¹ Lieu sûr dans le bâtiment

DPI AEAI 2015 10-15fr Termes et définitions:
 «Lieu situé à l'intérieur du bâtiment, accessible par les voies d'évacuation et de sauvetage, où les personnes en fuite peuvent attendre les équipes de sauvetage à l'abri de la fumée, de la chaleur et des flammes. Il doit s'agir d'un compartiment coupe-feu débouchant directement dans la voie d'évacuation verticale (évacuation horizontale dans des établissements d'hébergement de type [a], les zones d'attente devant les ascenseurs d'évacuation, les locaux servant de refuges pour plusieurs étages d'un bâtiment élevé, etc.).»

Légende	Mesures prévues au concept	Objectifs / Observations	Requis selon PPI AEAI 2015	Adaptation de la mesure au Handicap
Mesures organisationnelles				
	Zone de siège définie en partie haute dans chaque salle à niveau de l'évacuation	Facilitation de l'évacuation autonome et/ou de la mise en sécurité		X
	Formation du propriétaire et/ou de l'exploitant sur l'exploitation, les installations techniques et les procédures d'évacuation	Garantir la qualité de transmission des consignes spécifiques	X	X
	Formation d'un chargé de sécurité incendie	Selon la directive AEAI 12-15 ad chiffre 6.3, les personnes handicapées ou invalides ont besoin d'une assistance spéciale.		
	Établissement et affichage de plans d'évacuation avec informations spécifiques à l'évacuation des personnes handicapées Affichage des consignes générales et mise en place de protocoles d'évacuation Adapter le plan d'intervention des sapeurs-pompiers en spécifiant notamment la présence de personnes handicapées et en identifiant les moyens à disposition tels que l'emplacement du lieu sûr à l'intérieur des locaux, etc.			X
	Vitrage et signalisation en façade de la zone utilisée comme lieu sûr au 2 ^e étage	 <p>Faciliter l'intervention par la localisation du lieu sûr depuis l'extérieur Possibilité de se manifester à la fenêtre. La hauteur de cette dernière doit permettre à une personne en chaise roulante de se montrer à la fenêtre</p>	X	X